

Uzès, le 02/03/11

Monsieur Henri SIMONET  
Président de l'association  
Uzège Pont du Gard durable

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 18 février 2011, dans lequel vous me demandez ma position concernant l'avenir de l'intercommunalité en Uzège.

En préambule, je tiens à vous rappeler mon engagement en matière d'intercommunalité :

- **Au niveau du Pays**, avec l'ancien maire de Remoulins, René Plan, je suis à l'origine en 1999 du Pays d'Accueil Touristique Uzège-Pont du Gard, qui a donné naissance en 2002 à l'actuel Pays Uzège-Pont du Gard.
- **Lors de la création du SCOT**, je me suis également impliqué pour que le territoire formé par les communes composant le Pays constitue le périmètre d'étude du Schéma de Cohérence Territoriale.
- **En matière de tourisme**, avec sa présidente, Yvette Doumens, nous avons donné une dimension intercommunale à l'Office de Tourisme d'Uzès.
- **A la création de la CCU**, en 2001, je me suis personnellement engagé dans la mise en œuvre de ce projet et j'ai été élu à l'unanimité président de la CCU. J'avais associé aux travaux préparatoires les élus des communes des cantons de Saint Chaptès, de Lussan et de Remoulins. A cette époque, ceux-ci n'ont pas voulu nous suivre.

Concernant l'avenir de l'intercommunalité en Uzège, vous ne semblez retenir dans votre correspondance que deux options :

- Une fusion extension de l'actuelle CCU avec la communauté de communes du Grand Lussan et les communes « orphelines » du Canton de Saint Chaptès
- Un rattachement de la CCU à la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole

De mon point de vue, au moins cinq solutions peuvent être envisagées.

**1. Le maintien de la Communauté de Communes de l'Uzège dans son format actuel.**

Je vous ai dit combien j'avais œuvré pour que cette communauté voit le jour. Celle-ci, malgré les différences d'intérêt des quinze communes qui la composent, a pu voir dans ses débuts la quasi totalité de ses délibérations être votées à l'unanimité. Cela a permis de mettre rapidement en place des réalisations comme la police inter communale ou un service de l'urbanisme.

Malheureusement, à partir du moment où Denis Bouad a été élu au Conseil Général, la gauche a mis en œuvre une stratégie de conquête et la politique est venue peu à peu s'immiscer dans les débats.

Depuis les élections de 2008, une majorité de gauche est aux commandes de la CCU et la ville centre a été écartée de la gouvernance de la communauté. Cette dernière situation, partout où elle existe dans le département du Gard (Uzès, Anduze, Vézénobres) est génératrice de blocages.

D'autre part, le seul projet de la CCU est la construction d'une piscine à Montaren (sur un terrain pour le moment non constructible). Les coûts pharaoniques d'investissement (12 millions d'Euros) et de fonctionnement (près d'un million d'Euros par an d'après la CCU) vont obérer la quasi totalité de son budget. Il n'est donc plus concevable, dans l'état actuel, d'envisager par exemple la construction d'une salle de spectacle ou d'un grand stade intercommunal, où même le transfert à la CCU de la Médiathèque d'Uzès, pourtant fréquentée à 55% par des habitants de la CCU, hors Uzès.

Malgré mon attachement à cette structure, force est de constater qu'à moins d'un changement radical de sa gouvernance, elle n'est pas génératrice de progrès.

**2. Une fusion extension de l'actuelle CCU avec la communauté de communes du Grand Lussan et les communes « orphelines » du Canton de Saint Chaptès**

Cette solution, un moment envisagée par la CCU, avait des motivations essentiellement politiques. Sa mise en oeuvre n'aurait fait qu'accentuer les blocages existants, sans amener d'avantages notables du point de vue des ressources fiscales ou de la dotation de l'Etat et une extension trop petite pour être acceptée par les services préfectoraux.

**3. Une fusion avec la communauté de communes du Pont du Gard.**

Au vu de l'intitulé de votre association « *Uzège Pont du Gard durable* », je m'étonne que vous n'évoquiez pas cette solution. Cette option pourrait cependant être envisagée, les deux communautés présentant de nombreuses similitudes.

**4. Une fusion extension de l'actuelle CCU avec la communauté de communes du Grand Lussan, la communauté de communes du Pont du Gard et les communes « orphelines » du Canton de Saint Chaptès.**

Cette option pourrait être également envisagée, malgré le départ pour la communauté d'agglomération de Nîmes des communes de Dions, de Sainte-Anastasie, de Saint-Chaptès et de Sernhac. Cependant, le territoire ainsi constitué, comptant moins de 50 000 habitants et ne possédant pas de ville de plus de 15 000 habitants, ne nous permettrait pas de devenir une communauté d'agglomération, dont le statut est beaucoup plus favorable du point de vue des aides de l'Etat que celui des communautés de communes.

**5. Le rattachement à Nîmes Métropole de la communauté de communes de l'Uzège et de tout ou partie de la communauté de communes du Pont du Gard**

Nous entrons là dans une autre dimension. Les communes qui ont fait ce pas ne le regrettent pas. Uzès, ville centre, pourrait bénéficier d'équipements qui profiteraient à l'ensemble de l'Uzège, ce qu'aucun des budgets des structures précédemment évoquées ne peut financer. Cependant, il faudrait rester vigilant pour que notre spécificité soit bien prise en compte et unir nos actions à celles des nombreuses communes à dominante rurale qui ont déjà rejoint Nîmes Métropole.

Pour conclure, je reprendrai les termes de la lettre que je vous envoyais le 27 octobre 2008 concernant les structures de l'intercommunalité : « *Il est bien évident que dans un contexte de remodelage des structures administratives voulu par Monsieur le Président de la République et bien légitime face au mille-feuilles administratif auquel nous sommes confrontés, certaines structures sont appelées à disparaître, à se regrouper ou à fusionner. Face à un monde en constante évolution, un repli sur soi (...) ne me paraît pas être conforme au fil de l'histoire et je pense qu'au contraire il vaut mieux discuter avec nos voisins pour qu'ils respectent nos propres valeurs* ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean Luc Chapon